

Guide

Présentation d'un dossier d'étalement des dettes à la Commission des Chefs de Services Financiers

1. Présentation Générale

Lors de difficultés particulières, et en général de difficultés financières, l'entreprise est conduite à négocier avec des tiers : créanciers, banquiers, actionnaires, investisseurs, salariés, clients...

En cas de situations financières difficiles, il peut être souhaitable de demander un étalement de l'ensemble des dettes fiscales et de Sécurité Sociales auprès d'un seul interlocuteur. Le recours à la Commission des Chefs de Services Financiers permet à l'entreprise de n'avoir qu'un seul interlocuteur au lieu d'une multitude (URSSAF, Recette, Trésorerie, ... et multiplié autant de fois qu'il y a de sites géographiques).

La présentation d'un dossier CCSF permet également d'obtenir des délais plus longs que les négociations directes avec chacun des organismes concernés.

La Commission est présidée par le TPG (Trésorier Payeur Général) et regroupe en général le directeur des services fiscaux, le directeur des affaires sanitaires et sociales, le directeur de l'URSSAF ou de la MSA et éventuellement le directeur des douanes. L'objet de la commission est d'accorder des moratoires sur des dettes fiscales et sociales sur des durées pouvant atteindre 24 mois, exceptionnellement 36.

Le dossier comporte :

- un dossier pour la rédaction d'un business plan
- les dossiers des Commissions de Chefs de Services Financiers pour les départements 75,77,91,92,93,94,95 qui peuvent également être repris comme cadre pour les dossiers des autres départements.

2. Quelle est la procédure à suivre

3. Comment remplir le modèle